



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 22 janvier 2004, à 20H15
à la Salle de Spectacles

1^{ère} séance 2004

Séance du jeudi 22 janvier 2004

Présidence de M. Jean-François Clément, président

Le nouveau Bureau du Conseil - formé pour cette année 2004 de Mesdames Tinetta Maystre et Antoinette Schaffner, scrutatrices, de M. Roland Divoine, 1er vice-président, ainsi que de Mme Rosana Joliat, secrétaire et de moi-même - vous souhaite la bienvenue, à cette première séance de l'année!

J'adresse également un cordial salut, à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, Monsieur F. Tabany, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

67 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes	Arielle Bonzon	MM.	Roland Bart
	Geneviève Finger		François Delaquis
	Betty Forestier		Alexandre Goedecke
	Claudine Hottiger		Roger Gumy
	Nathalie Kocher		
	Yvonne Zurcher		

Sont absents :

MM. Jean-Claude Berger
Eric Flaction-Rouvière

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour sera donc suivi tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2003.
2. Démission - Assermentation.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications éventuelles de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.

6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
7. Réponse de la Municipalité à la motion "Rue de Lausanne 49" déposée par Monsieur le Conseiller communal Roland Divorne et consorts le 27 mars 2003. Nomination éventuelle d'une commission.
8. Préavis No 32 :
Admission de 11 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteure.
9. Préavis No 33 :
Autorisation générale d'emprunter.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
10. Préavis No 34 :
Décharge de "La Mollie" à Bottens.
M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.
11. Propositions individuelles et divers

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2003**

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. **Démission - Assermentation**

Le bureau du Conseil communal a reçu en date du 16 décembre 2003, la lettre de démission de Monsieur le conseiller communal Michel Christinat :

Monsieur le Président du Conseil communal,

Fin d'année, bilan personnel et politique... Maigre résultat dans un environnement bien mou. Rose-vert dans l'âme, je ne peux me contenter d'un cadre trop molachu. Je ne peux et ne veux pas poursuivre dans ces conditions.

Je vous présente donc ma démission du Conseil pour cette fin d'année 2003 et vous souhaite mes meilleurs vœux pour l'an nouveau.

Signé: Michel Christinat

M. le Président déclare, suite cette démission, que le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP - élira pour le du prochain Conseil communal un(e) candidat(e) de la liste complémentaire du groupe socialiste en remplacement de Monsieur Michel Christinat, conseiller communal démissionnaire.

3. Communications de la Présidence

M. le Président indique que le Bureau du Conseil a appris le décès de M. André Pittet Girardin, père de Mme Danièle Pittet, conseillère communale, ainsi que le décès de M. Pierre Borloz, père de Pierre Borloz conseiller communal. Le Bureau exprime ses sincères condoléances à ces deux membres de notre Conseil. Pour honorer leur mémoire, nous vous prions de bien vouloir respecter quelques instants de silence.

Le Bureau a appris que notre secrétaire suppléante, Mme Claudine Hottiger, était hospitalisée. Nous formons nos meilleurs vœux pour son prompt et complet rétablissement. Le Bureau a opté pour des solutions «internes », afin de pallier à son absence momentanée, le Bureau du Conseil communal sollicitera si nécessaire le concours de Mme Catherine Wicht.

M. le Président indique que le Bureau du Conseil a reçu en date du 29 décembre 2003 un courrier de M. Gérard Ballaman, habitant de Renens :

Lettre au "Père Noël", sans réponse

Monsieur le Président du Conseil communal,
Monsieur le Vice-Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers communaux,

En qualité de porte-parole du groupe des pétitionnaires ayant réclamé une amélioration de l'aménagement de notre parc, je me permets de vous transmettre la petite lettre écrite par le Père Noël, lui-même, à l'adresse de tous les enfants concernés.

Je vous remercie d'en prendre connaissance et de faire suivre.

Signé : Gérard Ballaman

Le Père Noël
Par-dessus les Nuages
Rue du 25 Décembre
2003 Yfauticroire

A tous les enfants de la Place de la gare
1020 Renens VD

Votre demande toute particulière

Bien Chers enfants,

Il y plusieurs mois déjà, vous m'avez écrit dans le but de solliciter mon intervention et mon... influence. J'ai pris contact avec les autorités communales de votre ville, afin de leur demander d'accepter de remplacer tous les jeux des enfants et de transformer le parc pour que chacun de vous puisse jouer en toute sécurité.

Les autorités communales m'ont demandé de faire preuve de patience. "Vous arrivez un peu tard avec votre pétition" m'ont-elles répondu. Nous avons déjà tout planifié. "En 2003, ce sera la Place du Marché et 2004 S.I. Beaulieu, votre place jeux !"

Aujourd'hui, j'apprends une mauvaise nouvelle. Rien ne sera fait ! Que le strict nécessaire !

Je suis désolé de ne pas avoir pu vous apporter, sous le sapin ou dans la cheminée, ce que vous attendez depuis longtemps. Vous devrez vous contenter de ce qu'il y a, même si d'autres enfants habiteront bientôt tout près de chez vous et viendront aussi jouer dans votre parc ; ce qui est normal !

Vous avez toujours cru en moi, avec votre âme d'enfant, même si vos copains vous ont dit un moment que je n'existais pas. En voyant tous les miracles que je peux faire, vous devez être déçus...

Cette fois-ci, ce n'est pas de la faute à mon traîneau, ni de la faute à mes rennes ! C'est de la faute à tous ceux qui ne tiennent pas leurs promesses ! Cherchez, vous les trouverez ! A propos, pourquoi ne vous ont-ils rien dit ?

Je vous présente mes vœux pour un monde meilleur, un monde de paix et de tolérance ; des vœux pour que l'injustice et les inégalités disparaissent.

Signé : le Père Noël

Le Bureau du Conseil a reçu en date du 12 janvier 2004 une lettre de démission :

Monsieur le Président du Conseil,

Par la présente, je vous informe que suite à un changement dans ma vie privée, je me vois dans l'obligation de déménager dans un autre canton le 1^{er} février 2004 et de ce fait de démissionner du Conseil Communal de Renens ainsi que de la Commission des Finances et de la Commission de recours en matière d'Impôts.

C'est avec regrets que je quitte le Conseil Communal et Renens.

Tout en vous remerciant de prendre note de ce qui précède je vous présente, Monsieur le Président du Conseil, mes salutations les meilleures.

Signé : Geneviève Finger

M. le Président déclare, suite cette démission, que le bureau du Conseil - conformément aux articles 66, 67 et 82 de la LEDP - élira pour le du prochain Conseil communal un(e) candidat(e) de la liste complémentaire du groupe socialiste en remplacement de Madame Geneviève Finger, conseillère communale démissionnaire.

M. Le Président indique également que conformément à l'art. 41 de notre Règlement du Conseil communal :

"(...) lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel est rattaché le membre à remplacer. (...).

Le groupe socialiste devra présenter un(e) remplaçant(e) à la commission des finances et un(e) remplaçant(e) à la commission de recours en matière d'impôts à la prochaine séance du Conseil communal.

Le Conseil communal devra également élire un scrutateur suppléant ou une scrutatrice suppléante à la prochaine séance du Conseil communal, étant donné que Mme Geneviève Finger, conseillère communale démissionnaire, avait été élue scrutatrice suppléante" lors de l'élection du Bureau 2004 au mois de novembre dernier.

Le Bureau a été informé que la présidence du groupe socialiste serait assumée dès cette séance par M. Eugène Roscigno.

Le Bureau du Conseil a été représenté lors des événements suivants :

- ✓ **La cérémonie de passation des pouvoirs du mardi 13 janvier dernier ;**
- ✓ Accueil du conseiller national Luc Recordon par la commune de Jouxens en date du 09.01.2004, à Jouxens.
- ✓ Apéritif « vermouth » de la Fanfare la Clé d'Argent en date du 16 janvier à Renens.

A ce propos permettez-moi de relayer une remarque formulée très gentiment par cette société. Cette société comprend que chacun ne puisse pas répondre positivement à son invitation. Cependant elle souhaiterait que les personnes qui n'y participent pas, répondent aussi, afin de pouvoir s'organiser au mieux. Je vous invite donc à répondre dans tous les cas, par l'affirmative ou la négative, aux invitations que vous recevez.

D'autre part, **M. le Président** souhaite remercier très sincèrement et très chaleureusement, la Municipalité et la CISE, pour l'organisation de la soirée du 21 janvier 2004, dédiée à l'accueil des nouveaux électeurs au plan communal.

Cette soirée a été un immense succès. La salle de spectacles était comble. 500 à 600 personnes se sont déplacées, confirmant un intérêt évident pour la chose publiques. Quelques personnes ont parlé au micro, avec beaucoup de chaleur et d'émotions, pour exprimer combien ce moment était important pour eux. L'accès aux droits politiques au plan communal représente pour beaucoup une reconnaissance attendue. L'ambiance était empreinte de joie et de chaleur. Nous avons vécu d'intenses moments de partages.

Il m'a été offert d'y présenter le fonctionnement des institutions politiques communales, ainsi que d'expliquer, de manière très pratique comment exprimer son vote. Les différents groupes politiques ont pu se présenter par le biais de stands. Merci à ces nouveaux électeurs de s'être déplacés en nombre. Merci et bravo aux organisateurs pour cette initiative.

- TVRL - La rediffusion de notre séance du Conseil communal aura lieu les 23 janvier, à 22h15, ainsi que le 24 janvier, à 15h30. L'émission des « Hauts et débats », consacrée au référendum fiscal à Renens est programmée le 24 janvier, à 19h00 et le 25 janvier, à 06h00.

M. le Président informe du dépôt d'une interpellation "Gymnase sur le site de la Planta" par Mme K. Clerc Ulloa (F.r.).

Cet objet sera traité en priorité au point No 11 de l'ordre du jour - "Propositions individuelles et divers".

M. le Président ouvre la discussion ; la parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.



* Message du Président :

Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2004. Que celle-ci vous procure joie, santé et bonheur et qu'elle vous permette de partager de chaleureux moments et de vivre des expériences enrichissantes.

Je remercie le bureau 2003 pour le travail accompli. Je songe notamment à la mise en place d'un nouveau logiciel pour la transmissions des résultats de vote au canton. Nous entendons aussi poursuivre les actions mises en œuvre afin de satisfaire à l'application de l'article 40 de notre règlement. Pour rappel, les délégués aux conseils intercommunaux rapportent au moins une fois par année.

Le bureau 2004 souhaite aussi maintenir des relations de partenariat avec la Municipalité, son secrétaire municipal, les différents chefs de service et l'administration communale en générale.

L'année 2004 débute par une nouveauté importante au plan communal. L'octroi des droits politiques aux étrangers dans la commune de leur domicile, pour autant qu'ils remplissent également certaines conditions. De ce fait, le corps électoral de notre commune s'enrichit de plus de 5000 nouveaux électeurs. Cela représente un formidable potentiel. J'espère, et ne doute pas, que nous saurons aussi les accueillir dans les différents groupes politiques, et au sein de notre conseil. Les résultats des votations et des élections seront un meilleur reflet de la volonté des habitants de notre commune, et seront ainsi chargé d'une plus forte « légitimité ».

Je souhaite que nous ayons toujours au cœur de nos préoccupations, les intérêts de tous les habitants de notre commune. Je fais appel à chacun afin que les débats soient fructueux, authentiques, empreints d'écoute et de respect.

Je vous remercie pour votre attention.



4. Communications éventuelles de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, transmet au nom de la Municipalité, les meilleurs vœux pour la nouvelle année 2004.

M. R. Bovier, conseiller municipal, intervient concernant le "**concours "Europan"** :

Le 8 décembre dernier, le jury européen du concours d'architecture "Europan" portant sur l'avenir du site de Malley a rendu son verdict. Parmi les 44 projets présentés, le jury n'a pas désigné de 1er prix mais a décerné trois mentions et a procédé à deux citations afin de laisser plus de liberté de choix aux partenaires qui sont, rappelons-le, les Communes de Lausanne, Prilly et Renens, ainsi que les CFF.

Vous avez d'ores et déjà reçu une invitation à assister au vernissage de l'exposition qui aura lieu le vendredi 31 janvier à 17h30 au Forum d'architectures à l'avenue de Villamont 4, à Lausanne. Venez nombreux, le sujet est important.

Après le vernissage, les projets suisses de Lausanne et de Fribourg seront exposés au public du 31 janvier au 22 février 2004 au Forum d'architectures. L'exposition sera ouverte les mercredis et vendredis de 12h00 à 18h00, les jeudis de 12h00 à 21h00 et les samedis et dimanches de 12h00 à 17h00.

Seuls les projets mentionnés ou cités seront exposés, les autres pourront être consultés sur place sous forme papier ou informatique.

M. P. Petter, conseiller municipal :

Réponse à la question de Madame la Conseillère communale Tinetta Maystre concernant les mesures de modération de trafic envisagées par la Municipalité au chemin de Broye

Lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre 2003, Madame la Conseillère communale Tinetta Maystre a demandé à la Municipalité quelles étaient ses intentions en matière de modération de trafic au chemin de Broye.

Une première étape avait en effet été réalisée en 2001 par la pose d'un seuil ralentisseur de trafic, dans l'attente de la fin de l'étude engagée sur la création de zones 30 km/h et de l'aboutissement des travaux de construction du chantier "Arc et Renens".

Déterminations de la Municipalité

La première phase de l'étude sur les zones 30 km/h, avec information au public, étant réalisée et le chantier "Arc et Renens" terminé, rien ne s'opposerait en principe aux travaux d'aménagement de modération de trafic au chemin de Broye, dès lors que cette artère est incorporée à la zone dite du "Château".

Néanmoins, la marge de manœuvre dont dispose la commune, en terme de capacité financière, a incité la Municipalité à prioriser d'autres secteurs que celui du "Château", ce qui signifie que les aménagements définitifs du chemin de Broye ne seront pas réalisés en 2004.

Quand bien même ce qui précède, des mesures provisoires seront prises par l'installation d'un seuil ralentisseur de trafic à l'extrémité nord-est de ce chemin, à la hauteur de l'immeuble no 10 de l'Allée de la Vorsiaz.

Je souhaite avoir ainsi répondu à la question de Madame T. Maystre.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales.

Mme T. Maystre (AeC) remercie Monsieur le conseiller municipal Pascal Petter pour sa réponse.

M. B. Saugy (AeC) souhaite connaître le coût de cette installation provisoire.

M. P. Petter, conseiller municipal répondra lors de la prochaine séance avec plus de précision quant au coût de l'installation provisoire d'un seuil ralentisseur de trafic.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des Finances

M. le Président indique qu'il n'y a aucune communication de la part de la commission des Finances.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. le Président indique qu'il n'y a aucune communication de la part de la commission des affaires régionales et intercommunales.

7. Réponse de la Municipalité à la motion "Rue de Lausanne 49" déposée par Monsieur le Conseiller communal Roland Divorne et consorts le 27 mars 2003. Nomination éventuelle d'une commission.

M. le Président ouvre la discussion et donne la parole au motionnaire, **M. R. Divorne** (rad.) :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse et prends note qu'un investisseur - connu de la Municipalité - aurait fait une offre d'achat ferme auprès de l'Office des Faillites et que celle-ci pourrait prochainement entrer en matière.

Après « seulement » 10 ans de procédure, je me réjouis de voir « arriver » le bout du tunnel pour l'usine Fly et espère que cette fois ce sera la bonne et que le plan de quartier P34 « La Croisée » pourra démarrer incessamment.

Cette bonne nouvelle devrait aussi réjouir la population renanaise et donner un peu de baume à notre économie.

De ce fait, j'accepte la réponse de la Municipalité mais, je me permets toutefois d'émettre une réserve de revenir avec une nouvelle motion « plus radicale » au cas où aucun investisseur ne se serait présenté après la date de l'échéance de ma motion, fixée au 30 octobre 2004.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, souligne que la Municipalité est tellement contente que les choses se débloquent qu'elle tiendra le motionnaire et les membres du Conseil au courant du suivi point par point.

M. le Président soumet au vote de l'assemblée la réponse de la Municipalité à la motion déposée par Monsieur le conseiller Roland Divorne.

C'est à une très large majorité que la réponse municipale est acceptée.

8. Préavis No 32

Admission de 11 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens. Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.

Mme C. Saugy, présidente-rapporteuse : En marge des travaux de la commission de naturalisation, je me permets de vous informer que la permanence "info-natu" qui s'est tenu d'avril à décembre 2003 - le premier mardi de chaque mois, de 19h00 à 21h00, à Globlivres - a rencontré un tel succès que le Comité de la CISE et la commission de naturalisation ont sans hésitation décidé de poursuivre en 2004 selon la même formule. Ainsi, la première "info-natu" aura lieu le mardi 3 février prochain, à Globlivres, de 19h00 à 21h00.

Nous avons pu constater des précédentes "info-natu" qu'il y avait une moyenne de 12 à 15 personnes qui venaient à ces séances d'information et que cela débordait même du cadre de la Commune. Cela correspond donc à un réel besoin et cela nous réjouit beaucoup.

*** Rapport de la commission d'étude concernant le préavis No 32**

En raison du court délai entre la fin des vacances de fin d'année et la première séance 2004 du conseil, la Commission de naturalisation s'est vue contrainte de fixer l'étude du préavis 32 le 10 décembre 2003 à 18h30 à l'ancienne salle de Municipalité.

Etaient présents : Mesdames Mireille Bandelier, Rosana Joliat, Gisèle Martin, Danièle Pittet, Florence Widmer, Monsieur Vincent Keller et la soussignée Catherine Saugy. Mesdames Eva Gloor et Marcelle Bourquin, ainsi que Monsieur Jean-Jacques Aegerter étaient excusés. Bien entendu, Madame Francine Grand était présente avec les dossiers des candidats. Nous la remercions de sa parfaite disponibilité.

Comme en témoigne le tableau récapitulatif ci-joint, les dossiers des 11 candidats à la bourgeoisie ne soulèvent guère de questions et illustrent plutôt la tendance qui se manifeste chez les jeunes étrangers de la deuxième génération ou formés en Suisse de demander la citoyenneté suisse. Les commissaires se plaisent à relever les points suivants :

- La très bonne qualité des auditions dans la majorité des cas.
- La jeunesse des candidats : entre 14 et 29 ans.
- La présence de six Espagnoles alors que jusqu'à maintenant l'Espagne était peu représentée dans les demandes de naturalisation.
- Les éloges sans réserve sur plusieurs candidats connus personnellement de l'un ou l'autre des commissaires.

Les commissaires soulignent encore que :

- Le préavis mentionne que M. Ajdin Crnic a déposé sa demande le 07.05.2003. C'est une erreur de date commise pas le canton. Cette demande a été déposée en novembre 2001.
- La durée de procédure relativement longue pour Mme Mijana Bencun et M. Francisco-Javier Perez s'explique par le fait que ces deux candidats sont devenus majeurs en cours de procédure, d'où la nécessité de fournir des documents supplémentaires.
- Cette même durée de procédure relativement longue résulte pour Mme Vanessa Delgado d'une suspension de démarches et du report répété de l'audition, pour Mme Anne-Marie Teixeira, de complications administratives et de reports de l'audition et pour M. Michel Oddershede d'un retard administratif à la commune.
- MM. Oddershede et Perez sont déclarés apatrides parce de parents chiliens, mais nés hors du Chili, ce qui leur enlève la possibilité d'obtenir un passeport chilien.
- Quant aux candidates non domiciliées à Renens, Mme Bencun habite Montreux parce que ses parents y ont déménagé, Mme Delgado a quitté Renens pour Crissier en automne 2003 et Mme Teixeira habite St-Saphorin depuis 2002. Il est à noter que ces trois candidates ont habité notre commune durant toute leur enfance et leur adolescence et que c'était bien entendu leur commune de domicile au moment du dépôt de leur demande.

Les commissaires considèrent donc que rien ne s'oppose à ce que ces 11 candidats reçoivent la bourgeoisie de notre commune et vous recommandent à l'unanimité d'adopter les conclusions telles qu'elles figurent dans le préavis 32.

M. le Président prie **Mme C. Saugy**, présidente-rapporteuse, donne lecture des conclusions municipales, étant donné que la parole n'est pas demandée.

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 32 de la Municipalité du 24 novembre 2003,
Où le rapport de la Commission permanente de naturalisation,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

La bourgeoisie de la Commune de Renens est accordée à :

1. **ALMEIDA DIAS Claudia Raquel**, née le 24 septembre 1980 à Sao Jorge de Arroios/P, fille de Tavares Dias José et de Maria de Fatima, née Rebelo de Almeida Dias, ressortissante portugaise, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, chemin de Broye 19.
2. **BENCUN Mirjana**, née le 10 novembre 1981 à Lausanne/Vd, fille de Radmilo et de Milka née Bilanovic, ressortissante de Bosnie-Herzégovine, célibataire, assistante en pharmacie, domiciliée à Montreux, avenue de Belmont 46.
3. **CRNIC Ajdin**, né le 13 mai 1982 à Kozarusa/BA, fils de Adil et de Saha née Mehmedagic, ressortissant de Bosnie-Herzégovine, célibataire, ouvrier mécanicien sur automobiles, domicilié à Renens, avenue du Censuy 18.
4. **DELGADO Vanessa**, née le 22 juillet 1980 à Lausanne/Vd, fille de Nicanor et de Teresa née Delgado, ressortissante espagnole, célibataire, vendeuse, domiciliée à Crissier, route de Bussigny 24.
5. **ESCOLANO Ana**, née le 5 mai 1986 à Lausanne/Vd, fille de Juan et de Maria de los Desamparados née Paredero, ressortissante espagnole, célibataire, étudiante, domiciliée à Renens, chemin de Bourg-Dessus 16, chez sa mère.
6. **ESCOLANO Irène**, née le 23 août 1989 à Lausanne/Vd, fille de Juan et de Maria de los Desamparados née Paredero, ressortissante espagnole, célibataire, écolière, domiciliée à Renens, chemin de Bourg-Dessus 16, chez sa mère.
7. **LOPEZ Béatrice**, née le 30 septembre 1980 à Lausanne/Vd, fille de Francisco et de Ana Maria, née Jimenez, ressortissante espagnole, célibataire, assistante de commerce, domiciliée à Renens, chemin des Clos 6 B.
8. **ODDERSHEDE Michel Anders**, né le 22 octobre 1981 à Lausanne/Vd, fils de Leonardo Ivan Cesar et de Margarita de las Mercedes, née Toro, apatride, célibataire, à la recherche d'un nouvel employeur, domicilié à Renens, avenue du Censuy 12, chez sa mère.
9. **PEREZ Francisco-Javier**, né le 1er décembre 1983 à Lausanne/Vd, fils de Marcial et de Maritza Noemi née Zamora, apatride, célibataire, apprenti gestionnaire en logistique, domicilié à Renens, Sentier des Pins 6.

Elle était composée de Mesdames Geneviève Finger, Verena Berseth Hadeg, Messieurs René Jaquier, Christophe Kocher, Pascal Montemari, Jean-Daniel Roulier, Walter Siegrist, Gilbert Stlckli, ainsi que de M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur. Monsieur Vincent Keller était absent.

Monsieur le conseiller municipal Jean-Jacques Ambresin était accompagné du boursier communal Monsieur Dominique Kohli.

La commission des finances remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

Préambule

Ce préavis comme tous les préavis de ce type est destiné à fournir à la direction des finances les moyens nécessaires à la bonne marche financière de la commune. Elle permet aux organes compétents de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour obtenir les meilleurs financements possibles sur le marché des capitaux.

Examen de détail

Le total des autorisations d'emprunter s'élève à fin 2003 à Fr. 91'000'000.--. La somme déjà empruntée s'élève quant à elle à Fr. 65'000'000.--. Compte tenu des montants attribués aux comptes courants, la somme disponible pour des emprunts à long terme est de Fr. 6'000'000.--.

Au vu des projets envisagés dans le plan des investissements, cette nouvelle autorisation s'inscrit dans la perspective de la réalisation de ceux-ci et c'est dans ce sens que la demande de la Municipalité trouve sa justification.

Plusieurs commissaires se sont inquiétés de l'augmentation de notre dette à long terme, qui a passé le cap des Fr. 65'000'000.--. Compte tenu de la faible capacité contributive de ses habitants, Renens doit dans un avenir proche trouver des revenus supplémentaires, auquel cas nous serons contraints de renoncer à certains investissements. L'accumulation sans fin de notre dette à long terme est une fuite en avant incompatible avec une politique saine de gestion. Après un tour de table sur les enjeux financiers auxquels nous sommes soumis, il faut bien admettre que ce préavis est nécessaire à la bonne marche de la commune.

Plusieurs commissaires ont néanmoins rappelé que le conseil communal devra faire preuve à l'avenir, de plus de rigueur quant à l'octroi de crédits destinés aux investissements.

Finalement c'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances accepte les conclusions du préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Président clôt la discussion et prie le **président-rapporteur de la commission des finances** de donner lecture des conclusions municipales :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis N° 33 de la Municipalité du 24 novembre 2003,
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE

la Municipalité à contracter des emprunts pour un montant total de Fr. 9.0 millions (neuf millions de francs) pour les années 2004-2005, en lui laissant le choix du moment et de l'établissement financier offrant les meilleures conditions dans l'intérêt de la Commune, ainsi que de la détermination des modalités des emprunts.

L'approbation du Département des institutions et des relations extérieures est réservée pour la demande d'emprunt, conformément à l'article 143 de la Loi sur les communes.

M. le Président soumet les conclusions au vote de l'assemblée ; **elles sont acceptées à la quasi unanimité.**

10. Préavis No 34 : Décharge de "La Mollie" à Bottens. M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur.

M. J.-M. Reymond, président-rapporteur de la commission des finances présente le rapport de la commission d'étude :

La commission des finances chargée d'étudier le préavis précité s'est réunie le mardi 16 décembre 2003, à 20h00, à la salle du CTC.

Elle était composée de : Mesdames Geneviève Finger, Verena Berseth Hadege, Messsieurs René Jaquier, Christophe Kocher, Pascal Montemari, Jean-Daniel Roulier, Walter Siegrist, Gilbert Stöckli, ainsi que de M. Jean-Marc Reymond, président-rapporteur. Monsieur Vincent Keller était absent.

Monsieur les conseillers municipaux Michel Perreten et Jean-Jacques Ambresin étaient accompagnés de Monsieur Aymon Dutoit, chef de service.

La commission des finances remercie ces personnes pour leurs explications et les renseignements qu'elles lui ont fournis.

Préambule

Ce préavis - quelque peu paradoxal à première vue - s'inscrit dans une perspective de transparence et dans un devoir d'information au Conseil communal. En effet, comme au final un bénéfice a été dégagé, il pourrait apparaître inutile de demander un crédit complémentaire.

Examen de détail

L'ensemble des montants en jeu dans ce préavis sont depuis longtemps comptabilisés dans les comptes de la Commune. Il apparaît néanmoins important de retracer les différentes étapes qui ont vu les charges prévues initialement, augmenter, pour atteindre plus de Fr. 780'000.--.

La page 4 du préavis fournit les justifications de cette augmentation. Nous pouvons dégager 2 groupes de frais supplémentaires soit :

♦ **Remise en état**

La remise en état a nécessité un apport supplémentaire de terre végétale pour un montant de Fr. 108'000.--, ainsi que la mise en place d'une sous-couche et de la terre végétale pour un montant de Fr. 320'000.--. Il semble bien que ces deux postes aient été sous-estimés dans le préavis initial.

♦ **Changement de classe**

Le durcissement des règlements en matière de décharge, imposés par l'état, sont également une des sources de dépassement. En effet, la décharge a passé du statut de «décharge inerte de classe II» à «décharge contrôlée». L'ensemble des montants générés par ce nouveau statut ne représente pas moins de Fr. 160'000.-- de dépenses supplémentaires.

Toujours dans un esprit de transparence, la Municipalité informait le Conseil communal en date du 5 août 1997 de la situation du préavis No 27. Cette communication relate l'état de l'exploitation, ainsi que les différentes nouvelles contraintes apparues notamment le changement de statut imposé par l'Etat, les recettes supplémentaires attendues, ainsi que les charges associées à la remise en état de la décharge. Elle informait également son intention de déposer un préavis complémentaire - conformément à l'article 99 RCC - pour les années 2001-2002.

La commission s'est posée la question de savoir si au point 3 des conclusions le terme "octroie un crédit complémentaire" était approprié. Dans les faits, il semble que le terme selon le RCC soit justifié, malgré le bénéfice d'exploitation supplémentaire de Fr. 1'309'160.75.

Par conséquent, il est bien entendu que nous n'allons pas engager un crédit supplémentaire, compte tenu du bénéfice réalisé. Finalement c'est à l'unanimité des membres présents que la commission des finances accepte les conclusions du préavis.

M. le Président ouvre la discussion.

M. le Président clôt la discussion et prie le **président-rapporteur de la commission des finances** de donner lecture des conclusions municipales :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis complémentaire N° 34 de la Municipalité du 24 novembre 2003,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **PREND ACTE** du dépassement de Fr. 782'229.45 sur le total des préavis Nos 27/86 et 1/90.
2. **PREND ACTE** du bénéfice d'exploitation de Fr. 1'309'160.75 et de la non-dépense de Fr. 500'645.-- pour les matériaux déversés à la décharge par la Commune de Renens entre 1987 et 2001.
3. **OCTROIE** à cet effet, à la Municipalité, un crédit complémentaire de Fr. 782'229.45.

M. le Président soumet les conclusions au vote de l'assemblée ; **elles sont acceptées à l'unanimité.**

11. Propositions individuelles et divers.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) développe son interpellation "Gymnase sur le site de la Planta" :

Je me fais ici la porte-parole d'une question citoyenne. Il s'agit de l'idée de faire un gymnase sur le site de la Planta. En effet, le projet de rassembler dans le site de la Planta des classes de plusieurs niveaux, dont des classes de gymnasiens, a été évoqué. Ce projet suscite des questions, des débats et des intérêts au sein de la population.

Afin de pouvoir avoir ce débat en toute connaissance de cause, je demande à la Municipalité de me fournir quelques informations sur ce projet :

- ♦ Qu'en est-il exactement ?
- ♦ Comment la Municipalité envisagerait la coordination intercommunale ?
- ♦ Quels en seraient les avantages et les inconvénients ?

Merci par avance pour ces informations qui seront très utiles pour les citoyens et les conseillers sensibles à cette question.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Un petit peu d'information sur ce sujet qui est en effet très important. La Municipalité dans son programme de législature a inscrit sa volonté de voir s'établir un gymnase cantonal dans l'Ouest lausannois. Il nous semble absolument normal que l'ouest ait son gymnase comme l'est, comme le nord ou comme toutes les autres régions du canton, il n'y a pas de raison que chez nous on ne crée pas un gymnase. La chose n'est pas toute simple ; je vous informe simplement où on en est pour l'instant et puis par la suite (certainement pas la prochaine fois) je pourrai vous donner encore plus de renseignements.

Il s'agit pour notre arrondissement et particulièrement à l'AIC - Association Intercommunale pour un collège secondaire à la Planta - de revoir l'organisation territoriale de l'école. Vous savez qu'il y a un nouvel article dans la loi scolaire qui demande que les établissements scolaires aient les trois divisions secondaires - VSO (à options), VSG (générale) et VSB (baccalauréat). Or à Renens, Ecublens, Crissier nous n'avons dans nos établissements scolaires que deux divisions, soit VSO et VSG, puisque la voie prégyrnasiale se trouve à la Planta.

Le Département souhaite que tous les établissements offrent les trois divisions ; ce qui veut dire que nous devrions revoir l'organisation territoriale de notre arrondissement. La volonté de l'arrondissement et des communes, c'est de gérer cet arrondissement comme une seule commune scolaire, c'est-à-dire n'avoir plus des répartitions entre communes, mais de considérer le territoire comme un tout.

Ce sont les bases de la réflexion qui ensuite nous permettrait de penser que les classes prégyrnasiales pourraient rejoindre certains établissements scolaires. Il n'y aurait pas obligatoirement des prégyrnasiales dans chacune des communes. On pourrait imaginer que dans trois établissements de notre région les prégyrnasiales trouvent place. Ce qui voudrait dire aussi que La Planta se vide. C'est un bâtiment magnifique, très bien entretenu, et qui, presque du jour au lendemain moyennant quelques transformations et aménagements, pourrait devenir un gymnase cantonal.

La réflexion commence donc par savoir si on veut revoir l'organisation scolaire, si on arrive à mettre en place cette commune scolaire qui permettrait de gérer le tout d'une manière centralisée avec certainement des économies possibles. A partir de là, étudier si un gymnase

peut trouver sa place à la Planta. Bien sûr que le Département de la Formation et de la Jeunesse est très intéressé par cette idée dans la mesure où des places de gymnases manquent et où des classes doivent être absolument construites, ces 5 ou 10 prochaines années.

Dans notre esprit, un gymnase à l'Ouest ce n'est pas forcément à La Planta, mais on souhaite que le DFJ pense à l'ouest pour placer un gymnase dont le besoin est réel.

Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon a invité toutes les municipalités, les directeurs des écoles et les membres de l'AIC à une séance d'information le 11 mars prochain. C'est pour cela que je vous demande d'avoir un peu de patience pour la suite des informations. A cette occasion, nous aurons tous la même informations sur les possibilités de mener à bien cette entreprise.

La Municipalité est très attachée à voir se créer un gymnase dans cet ouest lausannois où nous aurions ainsi toute la formation possible de l'école enfantine, aux voies secondaires, à l'apprentissage, le gymnase, l'université et si tout va bien à l'Ecole Cantonale d'Art de Lausanne (ECAL).

M. E. Torriani (F.r.) : Lors du dernier Conseil communal, Monsieur le conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz avait demandé à Madame la Syndique si une position serait prise par la direction des TL concernant le contre-projet AVANTI, et si oui, quelle en serait celle-ci.

La réponse fut claire, expliquant que pour sa part elle était fermement opposée à ce projet et que lors de la prochaine rencontre avec le Conseil d'administration, elle défendrait sa position et demanderait des explications.

Mais quelle ne fut pas ma surprise de découvrir, lors d'un débat sur la TSR, le directeur des transports publics lausannois vantant les mérites de ce superbe projet qui pour sa part "encourageait vivement le trafic d'agglomération" J'aurai pu attendre d'une telle personne une vision plus écologique, davantage sensible aux problèmes de l'environnement et incitant la population à l'utilisation de transports publics.

Je demande donc à la Municipalité ou à Madame la Syndique d'expliquer ce qui s'est passé depuis le dernier conseil communal. Quelles ont été les discussions au sein du Conseil d'administration et y a-t-il eu une décision finale ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique : C'est vrai que je vous dois des explications pour la suite de cette campagne sur le contre-projet AVANTI. A la suite de la prise de position de Monsieur Joye parue dans le quotidien "24 Heures", le Conseil d'administration a discuté de ce point et a décidé de ne pas prendre position, ce point n'étant pas à l'ordre du jour, les membres du Conseil d'administration n'étant par conséquent pas préparés (on ne peut pas prendre position si on n'a pas eu l'occasion de réfléchir à une question aussi importante).

Par contre, au Comité de Direction suivant, nous en avons discuté, plusieurs membres de ce Comité n'ayant pas partagé les prises de position du directeur. Je rappelle que le président des TL est Monsieur Marcel Blanc, ancien conseiller d'Etat.

Il s'avère donc que lors cette séance, on avait plus ou moins dit que chacun défendrait sa manière de voir, mais sans le faire d'une manière trop publique.

Ce qui fait que par la suite, Monsieur Blanc, président des TL, a souhaité pouvoir participer au débat "Droit de cité" sur la TSR.

Personnellement, j'ai eu l'occasion d'en parler avec Monsieur le conseiller d'Etat Marthaler - qui est en fait l'autorité des TL - et il m'a expliqué qu'il avait donné l'autorisation à Monsieur Marcel Blanc de participer à ce débat télévisé dans la mesure où il insisterait simplement sur les transports publics et il ne parlerait pas des problèmes d'autoroutes.

A partir de là, j'ajoute quelque chose qui me concerne : lorsque l'on m'a demandé de participer à l'annonce qui disait que les présidents, syndics, maires des communes romandes qui étaient contre ce contre-projet. Dans un premier temps, j'avais envie de respecter ce qui me semblait avoir été mis en place lors de la séance du Comité de Direction. Or, quand j'ai appris que Monsieur Blanc participait au débat "Droit de cité", j'ai donc signé l'annonce qui disait que "...moi, syndique de Renens, dans une agglomération je ne pouvais pas voter ce contre-projet."

Mme S. Szenyan-Reymond (F.r.) revient sur le courrier de Monsieur Ballaman (cf. lettre du Père Noël) et souhaite savoir si la Municipalité y donnera suite. D'autre part, elle se réserve de revenir au prochain conseil communal avec une motion concernant la place de jeux "SI Beaulieu".

M. M. Perreten, conseiller municipal : La Municipalité a écrit en date du 6 novembre écoulé à Monsieur Ballaman un courrier explicatif de 2 1/2 pages.

En résumé, il y est indiqué qu'au printemps 2003, un tout ménage avait été distribué dans tout le quartier pour dire que - suite à l'intention (de l'époque) de la Municipalité de présenter un préavis concernant la réfection de toutes les places de jeux de la Ville (env.Fr. 500'000.--) - la Municipalité souhaitait connaître les désirs des habitants du quartier concerné. Résultat : il n'y a pas eu une seule réponse !

Suite à la pétition, nous sommes intervenus sur place et avons fait diverses modifications, soit :

- problème de sécurité à l'entrée du parking : fermeture, car risque de chutes
- accès sur la petite route : pose d'une barrière de sécurité
- balançoire : changement d'équipement aux nouvelles normes de sécurité

Il est vrai que cette année, la priorité sera donnée par le budget au réaménagement de la Place du Marché - dont les engins sont plus anciens.

Le réaménagement de la place de jeux SI Beaulieu aura probablement lieu en 2005, en priorité sur les 5 ou 6 autres places publiques.

Mme S. Szenyan-Reymond (F.r.) remercie Monsieur le conseiller municipal Michel Perreten pour ces précisions - elle reçoit également une copie du courrier que la Municipalité avait envoyé à Monsieur Ballaman, pétitionnaire.

M. R. Divorne (rad.) est surpris de l'intervention de Mademoiselle la conseillère communale Elena Torriani concernant son intervention quant à la position prise par la Direction des TL sur le contre-projet AVANTI. Il estime que ce n'est pas dans le cadre de notre conseil communal qu'il faut donner des consignes de vote sur ce sujet.

Il souhaite à l'avenir que le président du conseil communal puisse interrompre des interventions relatives à de tels objets.

M. le Président entend bien la demande de Monsieur le conseiller communal Roland Divorne, mais il ne voyait pas dans cette intervention un objet hors des compétences du Conseil communal, c'est pour cela qu'il a laissé poursuivre l'intervenante.

M. J. Depallens (F.r.) fait suite à la réponse de Monsieur le conseiller municipal Michel Perreten. En effet, il y avait un point qui avait beaucoup sensibilisé les habitants du quartier et cela ne se traduit pas forcément par des mesures extrêmement chères : c'était tout le problème d'avoir une place qui est réservée aux enfants du point de vue "jeux" en évitant d'avoir au même endroit beaucoup de chiens qui passent et qui laissent pas mal de choses

derrière eux. Je ne veux pas choquer les propriétaires de chiens bien sûr, mais nous devons tenir compte des ... propriétaires d'enfants !

Comment la Municipalité va-t-elle résoudre problème de privilégier une place de jeux - il y a de nouveaux bâtiments qui se construisent et il y aura plus d'enfants dès l'été prochain - pour éviter qu'il y ait des déjections et autres qui puissent gêner et mettre en péril la santé des enfants au niveau de l'hygiène ?

M. M. Perreten, conseiller municipal, rappelle que la Municipalité a mis sur pied, depuis deux ans déjà, la campagne "Canins Malins". Il précise également que les premiers panneaux concernant cette campagne ont été posés sur cette place publique SI Beaulieu.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Pour répondre à Monsieur le conseiller communal Roland Divorve, il faut dire que tous les partis de notre Conseil ont une fois ou l'autre fait une intervention sur les TL, ce qui est normal parce nous sommes copropriétaires des TL. Donc, on ne peut pas dire que ce n'est pas un problème communal, ce n'est pas parce qu'un problème a à la fois des aspects communaux et non communaux qu'on doit renoncer à en parler !

M. J. Studer (soc.) rappelle que le jeudi 29 janvier 2004, à 20h00, à la Buvette de la salle de spectacles de Renens, la CISE a mis sur pied une conférence, témoignages, débats concernant la "Naturalisation facteur d'intégration ?"

M. Ch. Widmer (rad.) : Si Monsieur le Président m'y autorise, je garderai le micro pour évoquer trois points. Chronologiquement, voici de quoi il s'agit :

- ♦ Certain sujets actuels deviennent, respectivement sont devenus très émotionnels. J'en veux pour preuve les deux objets suivants :
 - la suppression des composts ;
 - le point 511.3099 de l'arrêté d'imposition 2004, au sujet duquel Mesdames Forestier, Zurcher et Pittet sont intervenues.

Je me pose la question, je dis bien je me pose la question : à l'avenir, la Municipalité ne devrait-elle pas consacrer d'avantage de temps à l'information, voire à la communication lors de décisions qui peuvent prendre infiniment plus d'importance que ce qui peut être ou est estimé par la Municipalité ?

- ♦ Peu avant Noël, une jeune grand-maman se rend au secrétariat de police pour se renseigner quant aux horaires durant lesquelles il est possible de préparer un passeport pour sa petite-fille. Très aimablement, l'information lui est donnée. Le même jour, aux alentours de 17h15, la grand-maman et la maman se déplacent au secrétariat de police en parlant en espagnol. A la demande de réaliser un passeport, cette fois en français - mais la grand-maman a un accent - le fonctionnaire, sans saluer les deux personnes, leur fait savoir qu'il est trop tard, que l'heure est passée, qu'elles doivent partir et qu'il faudra revenir un autre jour, le tout sur un ton et avec un vocabulaire dont il y a lieu de dire qu'il n'était ni courtois, ni de circonstance, mais en aucun cas acceptable de la part d'un fonctionnaire dont les collègues font, dans leur très grande partie, des efforts quotidiens pour donner le meilleur d'eux-mêmes pour venir en aide aux habitants de notre ville. Vous allez me dire que chaque personne peut avoir des bons et des mauvais jours. Ma consolation sera de partir de l'idée qu'il s'agissait d'un très mauvais jour, probablement le seul de l'année 2003.
- ♦ Lors du débat diffusé sur TVRL, mardi dernier, l'un des intervenants a affirmé que la droite n'avait pas soumis de proposition pour améliorer la situation financière de notre ville. Tout comme moi, chacun peut avoir un trou de mémoire.

Alors, un petit rappel :

En début de législature, la Municipalité avait réuni les dirigeants des partis représentés dans notre Conseil pour parler « finances », ou mieux, l'amélioration de nos finances. Lors de cette séance, la très grande majorité des propositions avaient été émises par le parti radical.

Ce soir, je ne vais pas revenir sur l'ensemble de ces propositions, mais sur l'une d'entre elles, c'est-à-dire, l'imposition du territoire des CFF, qui, comme vous le savez, occupe près de 10% de la superficie de notre ville. Je proposais de recourir à des avis juridiques... resté sans information quant à ma proposition, je ne sais donc pas quelle suite y a été donnée. Ce dont j'ai par contre pris connaissance, c'est d'un petit entrefilet dont je vous donne lecture.

«Les CFF devront payer plus d'impôts. Transformés en Société Anonyme, les CFF doivent payer des impôts pour une partie de leurs biens immobiliers. Le Tribunal fédéral a confirmé une décision du Tribunal administratif du canton des Grisons. Les motivations seront publiées ultérieurement. »

Au vu de ce qui précède, je ne puis que recommander à la Municipalité de se renseigner en ce qui concerne les motivations qui vont être publiées et voir dans quelle mesure une imposition du territoire sis à Renens est envisageable.

J'espère que vous m'excuserez d'avoir été sur un peu long ce soir et vous remercie de votre attention.

M. J.-J. Ambresin, conseiller municipal : "Mea culpa", nous avons demandé un avis de droit à l'époque - j'insiste sur le terme à "l'époque". La loi était claire : la Confédération, par conséquent les CFF, bénéficiait d'une dispense d'impôts fonciers - je note que cette remarque ne manque pas de sel à quelques jours d'une certaine votation ... Mais - je n'ose pas dire la Municipalité, car nous n'en avons pas parlé en séance - le municipal des finances a effectivement vu passer la même communication dans la presse que vous et a retenu que les considérants n'étaient pas encore sortis.

Je vous remercie de nous avoir rafraîchi la mémoire, mais je prends la liberté de dire que nous avons aussi été interpellé par cette publication. Nos excuses pour n'avoir pas confirmé après coup notre information s'agissant de la non-imposabilité des CFF à l'époque.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 19 février 2004, à 20h15.

La séance est levée à 21h45

Le Président :

La Secrétaire :

J.-F. Clément

R. Joliat